

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

en date du 26 Juin 2006

L'an deux mille six, le vingt six Juin à 16 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception de la commune de St Cibard et St Sauveur de Puynormand.

Etaient excusés :

Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur MADRELLE, Député de la Gironde, Maire de Blaye
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde
Monsieur MAZOUAUD, Député de la Dordogne
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur PLISSON, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de St Ciers sur Gironde)
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)
Monsieur GENDREAU, Conseiller Général de la Dordogne (canton de St Aulaye) et Maire de Parcou
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche)
Monsieur JEAN-JEAN, Conseiller Général de la Gironde (canton de Bourg)
Monsieur LIMINIANA, Conseiller Général de la Gironde (canton de Blaye)
Monsieur SOU, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur VIDEAU, Vice-Président du SMICVAL
Monsieur RICCI, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur MICHAUX, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur PERRIER, Délégué de la Communauté de Communes du Cubzaguais
Monsieur CASTANET, Délégué de la Communauté de Communes d la Juridiction de St Emilion
Monsieur HAPPERT, Délégué de la Communauté de Communes du canton de St Savin
Monsieur BIAIS, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres
Monsieur BOEY, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Blaye
Monsieur ROUSSET, Délégué de la Communauté de Communes du Libournais
Monsieur RANOUIL, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Fronsac
Monsieur MONNET, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg
Monsieur GIRAUD, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur BACHELET, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais

Sur les 100 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2006, 53 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance en accueillant Monsieur AUDINET, Maire de la commune de St Ciers d'Abzac et récemment Délégué de la Communauté de Communes du canton de Guîtres, en remplacement de Madame Sylvie SCHWARZ. Il en profite également pour excuser l'absence de Monsieur Jacques LEGRAND, qui assiste à une réunion en Sous-Préfecture de Blaye avec Monsieur le Receveur de Coutras, réunion relative à certaines difficultés rencontrées sur le canton de Bourg, dans le cadre du passage de la R.E.O.M. à la T.E.O.M.

D'autres changements ont également fait l'objet récemment d'un certain nombre de contestations en Haute Gironde, celles de l'harmonisation des horaires de l'ensemble des déchèteries du SMICVAL. Monsieur MAROIS rappelle que la commission technique a étudié ce dossier, ainsi que le Bureau Syndical qui en a largement débattu. De plus, l'Assemblée Générale a entériné cette décision en délibérant à l'unanimité des Membres présents sur la proposition actuelle. Celle-ci a tenu compte d'un certain nombre de constats :

- Le personnel des déchèteries de Haute-Gironde n'avait pas les coupures hebdomadaires obligatoires, imposées par le code du travail. Cette situation qui durait depuis plusieurs années, ne pouvait être maintenue, ces personnels étant placés directement sous notre responsabilité.

- Les déchèteries de Haute-Gironde et plus particulièrement de Saint Gervais, ne remplissaient pas leur rôle de manière satisfaisante. En effet, le dimanche matin le taux de remplissage important des caissons et l'impossibilité de les vider ce jour là (sauf à des coûts exorbitants), entraînaient leur fermeture régulière dès le milieu de la matinée.

- Les interdictions de circulation dès le samedi sur les grands axes routiers traversant notre territoire, perturbaient le vidage des bacs le week-end et à certains moments de l'année.

Elle présente également de nombreux aspects positifs :

- L'uniformisation des horaires, permet aux usagers du canton de St André de Cubzac, d'utiliser les déchèteries les plus proches, dont celle de Vérac.

- Les jours d'ouverture ont été portés à 6, de manière continue avec des horaires repérables, ce qui doit faciliter l'organisation de tous les usagers.

- De nouveaux types de tri seront proposés aux usagers, qui verront ainsi, leur sens civique récompensé.

Enfin et toujours dans le cadre des réclamations actuelles, Monsieur MAROIS aborde la problématique rencontrée sur la commune de Guîtres, relative à la redevance spéciale. Celle-ci émane très certainement d'un manque de compréhension. En tout état de cause, les commerçants se sont mobilisés et souhaitent une rencontre avec le Président. Celui-ci les rencontrera prochainement, mais il rappelle l'importante nécessité d'informer et d'expliquer en amont, afin d'être plus réactifs.

Monsieur GANDRÉ, Vice-Président en charge du secrétariat général, prend ensuite la parole et présente le compte rendu de la dernière Assemblée Générale du 12 Avril 2006. Celui-ci est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Le second point inscrit à l'ordre du jour et relatif à l'adhésion des communes et collectivités membres du SMICVAL est adopté à l'unanimité des Membres présents, ainsi que le projet de délibération concernant l'assistance aux élus et agents du SMICVAL et la prise en charge des éventuels frais de justice pouvant les concerner.

La mise en place de la commission consultative des services publics locaux est ensuite présentée par Monsieur LUTARD, Vice-Président Délégué à la commission consultative et aux débats publics. Une première démarche a été entreprise auprès des associations et usagers environnementaux. Un courrier sollicitant leur implication dans ce domaine a été adressé, restant pour la plupart du temps sans réponse. Une relance a donc été envoyée, afin de proposer aux associations de désigner des représentants potentiels, qui pourraient siéger au sein de cette commission.

Monsieur MAROIS insiste sur l'intérêt de l'existence de cette instance dans une collectivité qui a pris une telle ampleur. Il est nécessaire de bien cibler le rôle de cette commission et reconnaître sa légitimité. Cette commission sera la « caisse de résonance » des contestations éventuelles. Les premiers contacts sont favorables à cette mise en place et souhaitent travailler de façon constructive.

Lors d'une prochaine Assemblée, des propositions seront faites pour nommer les représentants de cette instance. Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL, délégué à l'animation présente la demande de subventions pour la conception et la réalisation de livrets pédagogiques. Le SMICVAL organise régulièrement des visites du Pôle Environnement, largement destinées aux établissements scolaires, sous l'aval de l'Inspection Académique. D'autre part, les agents d'animation du SMICVAL se déplacent également de façon régulière dans les écoles. Une réelle communication scolaire se développe, pour laquelle il est indispensable de mettre en place un outil pédagogique. Un instrument a donc été élaboré et a fait l'objet de plusieurs démarches. Il s'agit de livrets pédagogiques destinés aux enseignants et aux scolaires. Cet outil de communication est complet et répond aux questionnements et aux préoccupations de chacun. Certes, ces livrets ont un coût, mais les subventions de nos partenaires laisse à la charge du SMICVAL seulement 20 % du budget global. C'est un domaine où les deux précédentes entités du SMICVAL avaient déjà travaillé, engendrant de ce fait une réelle facilité à contacter les écoles et repenser une organisation similaire. L'objectif majeur est de faire évoluer les mentalités et changer les habitudes et les comportements à long terme. Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur BERTHOMÉ, Vice Président, en charge de l'outil industriel, prend ensuite la parole pour présenter les projets de délibérations suivants, lesquels sont adoptés à l'unanimité des Membres présents :

- Avenant n° 1 au marché de nettoyage des vitres du Pôle Environnement
- Lancement d'un appel d'offres ouvert, pour le transport des déchets issus des déchèteries vers leurs sites de traitement et mise à disposition de bennes amovibles
- Modification aux conditions de vente du compost
- Acquisition d'un terrain jouxtant le site de Petit Palais et Cornemps
- Règlement de fonctionnement des déchèteries
- Avenant n° 1 au marché de contrôle technique et réglementaire de l'ensemble des équipements du SMICVAL
- Avenant n° 1 au marché de dépollution de l'ancienne lagune de stockage des boues du site de St Girons d'Aiguevives
- Avenant n° 2 à la tranche conditionnelle 2 du marché de gestion des déchets ménagers de la Communauté de Communes de la Juridiction de St Emilion.

Le rachat du parc des conteneurs situé sur la Juridiction de St Emilion est présenté par Monsieur MAROIS. C'est un parc qui a 5 ans et qui est en bon état. Cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents

Les deux dernières délibérations relatives à la prise en compte budgétaire du remboursement relatif à un sinistre concernant un véhicule du SMICVAL et la convention de collaboration pour les produits issus de la station de compostage, sont également adoptées à l'unanimité des Membres présents.

Monsieur SILVESTRINI, Délégué de la Communauté de Communes du Lussacais et Président de l'Association Petit Palais Environnement souhaite intervenir sur 3 points.

- Il approuve la création de la commission consultative, demandée par son Association depuis 3 ou 4 ans
- Il approuve également l'acquisition d'un terrain jouxtant le site de Petit Palais, pour faciliter l'accès et l'entretien du C.E.T.
- Enfin, il demande si la motion proposée par Monsieur MAROIS le 12 Avril dernier dans le cadre de la réglementation en matière de T.E.O.M. a été suivie d'effet. Selon Monsieur MAROIS, d'autres collectivités ont également délibéré dans ce sens.

Dans le cadre des informations diverses, Monsieur MAROIS présente le rapport annuel 2005 du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde. Ce document a été élaboré par les services techniques et plus particulièrement par son directeur, dont il souhaite saluer le travail fourni. La trame de ce rapport est nationale et cette opération, dont nous sommes collectivité pilote, est effectuée en relation avec l'ADEME. A ce titre, Monsieur MAROIS fait remarquer que Nicolas SENECHAU, Directeur des Services Techniques, est intervenu lors d'un colloque national organisé par l'ADEME. Il fait une présentation sommaire du document en abordant les points clés et en profite pour souligner la nécessité de revoir et réévaluer la gestion des bio-déchets qui est certes, bénéfique pour l'environnement, mais très coûteuse pour la collectivité. Ce document est un outil important pour les élus, qui permet de répondre aux éventuelles questions des administrés. A ce titre, il demande si la diffusion de ce document à toutes les communes du Syndicat, serait possible à un moindre coût.

Une prochaine Assemblée aura lieu au mois de Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 17 heures 50